

Nombre de membres

27

CENTRE de GESTION de la**Nombre de présents**

11

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**Pouvoirs :**

8

d'EURE-ET-LOIR**Nombre d'absents**

16

Séance du 28 novembre 2025**Nombre de votants**

19

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 novembre 2025 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni sous la présidence de Madame Martine BOUILLARD (1^{ère} Vice-présidente).

Etaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Benoît DELATOUCHÉ, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES, a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHÉ,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Alain CONTREPOIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAUT, Payer départmental

Délibération n° 2025 – D – 50**Conseil d'administration****Séance du 28 novembre 2025**

Objet : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°2 au schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire 2025-2027.

Exposé de Madame Martine BOUILLARD, Vice-présidente en charge de la santé au travail,

Par délibération n°2024-D-39 du 29 novembre 2024, le conseil d'administration a approuvé la signature du nouveau schéma régional de coordination 2025-2028 entre six centres de gestion de la Région Centre-Val-de-Loire à effet du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de ce schéma régional, les centres de gestion se sont engagés à mutualiser certaines de leurs actions, conformément aux orientations définies.

L'article 2-3 dudit schéma prévoit notamment que l'excédent budgétaire de la coordination régionale est prioritairement destiné au financement de projets ou actions mutualisés.

Par délibération n°2025-D-33 du 27 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé la signature d'un premier avenant visant à consacrer la prise en charge par le budget de la coordination régionale, des dépenses engagées dans le cadre de deux groupements de commande conclus pour les abonnements mutualisés et la réalisation d'un diagnostic cybersécurité.

Après avoir constaté un excédent sur le budget de la coordination 2024, les présidents des six centres de gestion ont décidé en juin 2025 de faire supporter au budget de la coordination 70% du reste à charge constaté des coûts lauréat des concours et examens de catégorie C réalisées en n-3 après la session. Toutefois, ils ont décidé que la 1^{ère} participation financière régionale versée en 2025 sera effectuée sur les sessions 2021-2022. En 2026, la répartition d'un éventuel excédent sera calculée sur le reste à charge des opérations réalisées en 2023, etc....

Vous noterez que dans le cadre du schéma régional, le budget de la coordination prend en charge le cout des concours et examen de catégorie B, opérations pour lesquelles les CDG ne sollicitent pas de cout lauréat auprès des employeurs des lauréats.

Dans ce contexte, il est proposé de conclure un avenant n° 2 au schéma régional de coordination visant à faire prendre en charge financièrement sur le budget de la coordination régionale 70% du reste à charge des coûts lauréats des examens et concours de catégorie C et ceux relevant de la filière médico-sociale toutes catégories confondues pour les années 2021 et 2022 selon les indications suivantes :

Reste à charge global pour les sessions 2021 et 2022 : 114 392.40€

Répartition des 70% du reste à charge :

	Montant de la participation régionale
CDG 18	21 304.14€
CDG 28	30 192.83€
CDG 36	8 190.53€
CDG 37	917.51€
CDG 41	11 220.61€
CDG 45	8 249.06€
TOTAL	80 074.68€

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 au schéma régional de coordination 2025-2027 tel qu'il est annexé,
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution,

Les membres du Bureau réunis en date du 13 novembre 2025 ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au schéma régional de coordination 2025-2027 tel qu'il est annexé;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le : - 2 DEC. 2025

De la publication le : - 4 DEC. 2025

Par délégation,

La Directrice Générale

Gabrielle BARRETT-JACQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Barrett-Jacquet".